

27 mar 2015 -15:32

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2015

Mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a pris acte de la note sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Belgique a ratifié la Convention le 2 juillet 2009. Depuis lors, un premier rapport a été introduit et les questions que ce rapport a suscitées auprès du Comité des Nations Unies ont été discutées, ce qui a donné lieu à un certain nombre d'observations et de recommandations, auxquelles la Belgique doit donner suite.

Cette note envisage de proposer une première série de mesures visant à mettre en oeuvre la convention au niveau fédéral. Un plan d'action fédéral "handistreaming" sera ultérieurement présenté, proposant des actions concrètes afin d'intégrer la dimension handicap dans les différents domaines politiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte
contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes
handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des
Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030
1000 Bruxelles
Belgique